



Le 25 novembre, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et conformément à la demande de Mme la ministre des Droits des femmes, le Préfet réunit à la Préfecture la Commission d'action contre les violences faites aux femmes.

### Violences faites aux femmes : les données

#### Sur le plan national :

En 2011 : **122 femmes sont décédées**, victimes de leur compagnon ou ex-compagnon

En 2010 et 2011 : **404 000 femmes** déclaraient être victimes de violences physiques ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint (actes déclarés)

**Peu de plaintes sont déposées**: 2 % pour cas de viols et tentatives de viols et 10 % lorsque plusieurs types de violences sont subis, ou lorsqu'elles sont répétées.

#### En Dordogne :

♦ **Plus de 8 victimes sur 10** de violences physiques et sexuelles en Dordogne sont des femmes et cette proportion augmente d'année en année.

Des outils en ligne :

<http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr>

Numéro d'appel : 3919



### La commission départementale des violences faites aux femmes

10 H - 11 H 15

La commission d'action contre les violences faites aux femmes s'appuie sur un cadre national, structuré par 2 plans :

- ♦ le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes
- ♦ Le 4ème plan interministériel violences (2014-2016)

#### Les objectifs de la commission départementale :

- ♦ améliorer la coordination et l'articulation de l'ensemble des acteurs ,
- ♦ Partager un diagnostic départemental sur les violences commises à l'encontre des femmes en Dordogne,
- ♦ Etablir un état des lieux annuel des actions réalisées par les différents partenaires sur le département,
- ♦ Coordonner et mettre en cohérence ce travail,
- ♦ Définir un plan d'actions prioritaires.

#### Les actions menées en 2013

En matière d'information et de prise en charge des victimes, des actions significatives ont été menées en 2013 par :

♦ **L'ADAVIP** (association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales) : cette association a obtenu le financement par le FIPD d'un poste de travailleur social intervenant dans le cadre des conflits familiaux et de voisinage.

♦ **L'Atelier**, club de prévention basé à Bergerac qui intervient aussi sur le champ de l'hébergement d'urgence et de stabilisation. Il a repris l'activité de l'association Escale à Sarlat.

♦ **Le SAFED**, service d'accompagnement aux familles en difficulté dans le département, qui œuvre sur le champ de l'hébergement, la protection des majeurs et la santé. Elle a repris en gestion les places d'hébergement du **Collectif Femmes** et a créé un accueil de jours spécifique, **l'îlot Femmes**.

### Le 4ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes

3 grands axes :

⇒ **L'organisation de l'action publique** : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse

⇒ **La protection des femmes victimes de violence** : garantir leur sécurité

⇒ **La mobilisation de l'ensemble de la société** : sensibiliser, former et responsabiliser la société

### La nouvelle chargée de mission départementale aux Droits des femmes et à l'égalité



**Madame Cécile CHAMBON** est la nouvelle chargée de mission départementale aux Droits des femmes et à l'égalité de la Dordogne.

Elle a été nommée à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations le 1er novembre 2013.

Elle est chargée d'impulser au niveau départemental la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

#### 2 objectifs principaux...

♦ l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale,

♦ La promotion des droits, la prévention et la lutte contre les violences sexistes.

### ... déclinés autour de 4 axes :

**1 / La parité et l'accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision** dans la vie politique, le monde économique, les fonctions publiques et dans la vie associative.

**2 / La lutte contre les stéréotypes d'orientation**, la mixité des emplois, l'égalité professionnelle et salariale et la création d'entreprises par les femmes

**3 / Le respect de la dignité de la personne**, la lutte contre toute forme d'atteinte à l'intégrité et tout particulièrement la lutte contre les violences faites aux femmes,

**4 / L'articulation des temps de vie** professionnelle, familiale et sociale.

Elle assure un rôle de pilotage, d'animation et de liaison essentiel entre les acteurs institutionnels, le monde associatif et le secteur économique.

Elle est aussi chargée de développer des partenariats avec les services de l'état, les collectivités territoriales, les acteurs socio-économiques et les réseaux associatifs.

### Quelques structures associatives présentes à la commission

**L'APARE** (association périgourdine d'action et de recherche sur l'exclusion)

**L'ASD** (association de soutien de la Dordogne)

**Les CIDFF** : centres d'informations sur les droits des femmes et des familles

**Femmes solidaires**

**Le planning familial**

### L'îlot Femmes

11 H 30

**A l'issue de la réunion de la commission, le préfet visitera les locaux de l'îlot Femmes.**

**L'îlot femmes** est un nouveau service du SAFED pour les femmes victimes de violences familiales et le premier du département. C'est un lieu unique et discret d'accueil et d'orientation pour les femmes victimes de violences sous toutes ses formes.

Il est ouvert depuis la mi-juin 2013 .